

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Mars 2011

L'an deux Mille onze, le **quinze mars** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 1^{er} mars 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique -- CUDON Françoise - FITAMANT Georges -- HERVET Claude - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel - LE NAOUR Elise -- RICHARD magali – ROLLIN Philippe
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

BELLEGUIC Robert qui donne procuration à LE MARRE Armel
ARGOUARC'H Frédérique qui donne procuration à RICHARD Magali
CORNE André qui donne procuration à ROLLIN Philippe
GAUBERT Louis qui donne procuration à JEHANNO Claude
PERRON Françoise qui donne procuration à CAUDAN Monique

Absents :

ROBET Jean Noël
LE NIGEN Michel

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 1^{er} Février 2011
2. comptes de gestions 2010
3. Comptes administratifs 2010
4. Affectation des résultats 2010
5. Acquisition terrains périmètre de captage de Lost ar Roc'h
6. Devenir de la régie communale de Transport scolaire
7. Modification du Périmètre de Protection de l'église
8. Questions diverses

***1 Approbation compte-rendu de la réunion
du 1^{er} Février 2011***

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2011 est adopté à l'unanimité.

2 Comptes de gestions 2011

Affiché en mairie le 17/03/2011 – Visé par la Préfecture le 17/03/2011

Les comptes de gestion pour le budget principal et les budgets annexes Eau Potable, Assainissement et Transport Scolaire sont présentés à l'assemblée.

BUDGET	Résultat de clôture 2010		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	264 473.05	- 40 889.30	223 583.75
EAU POTABLE	22 298.80	57 054.09	79 352.89
ASSAINISSEMENT	35 702.65	- 9882.93	25 819.72
TRANSPORT SCOLAIRE	- 2644.67	21 634.43	18 989.76

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2010

3 Comptes administratifs 2011

Affiché en mairie le 17/03/2011 – Visé par la Préfecture le 17/03/2011

M. Le maire présente à l'assemblée les comptes administratifs 2010/
Après la présentation des comptes du budget général et des budgets annexes,
le Maire se retire au moment du vote.

BUDGET GENERAL COMMUNE

Fonctionnement	Excédent	+264 473.05 €
Investissement	Déficit	-40 889.30 €
Résultat Global	Excédent	+223 583.75 €

Le Compte administratif du BUDGET GENERAL COMMUNE est adopté par 15 Voix Pour et 1 Contre (ClaudeJEHANNO)

BUDGET EAU POTABLE

Fonctionnement	Excédent	+ 22 298.80 €
Investissement	Excédent	+ 57 054.09 €
Résultat Global	Excédent	+79 352.89 €

Le Compte administratif du BUDGET EAU POTABLE est adopté par 16Voix Pour

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Excédent	+35 702.65 €
Investissement	Déficit	-9 882.93 €
Résultat Global	Excédent	+25 819.72 €

Le Compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT est adopté par 16 Voix Pour

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Fonctionnement	Déficit- 2 644.67 €
Investissement	Excédent	+ 21 634.43 €
Résultat Global	Excédent+ 18 989.76 €

Le Compte administratif du BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE est adopté par 16 Voix

Commentaire : Claude JEHANNO avait voté contre le Budget Primitif 2010 car il était contre l'augmentation des taxes locales, il vote donc contre le compte administratif pour le même motif.

4 Affectation des résultats 2010

Affiché en mairie le 17/03/2011 – Visé par la Préfecture le 17/03/2011

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des résultats des comptes administratifs 2010 d'affecter les résultats suivants :

BUDGET GENERAL COMMUNE :

Excédent de fonctionnement 2010 : 264 473.05 €

Solde d'exécution d'investissement : - 40 889.30 €

Restes à réaliser en dépenses : 185 300.00 €

Restes à réaliser en recettes : 134 370.00 €

Besoin de financement : 91 819.30 €

Affectation de :

- En réserve au compte 1068 en section d'investissement : 200 000.00€
- En excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 64 473.05€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement 2010 : 35 702.65 €

Solde d'exécution d'investissement : - 9 882.93 €

Besoin de financement ; 9882.93 €

Affectation de :

- En réserve au compte 1068 en section d'investissement : 15 000.00 €
- En excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 20 702.65 €

BUDGET EAU POTABLE :

Excédent de fonctionnement 2010 : 22 298.80 €

Solde d'exécution d'investissement : 57 054.09 €

Affectation de :

- En excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 22 298.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable

5 Acquisition terrains périmètre de captage de Lost Ar Roc'h

Affiché en mairie le 17/03/2011 – Visé par la Préfecture le 17/03/2011

Monsieur le Maire de la Commune a exposé ce qui suit :

Suivant acte reçu par Maître BERNARD, Notaire à PLOUAY (Morbihan) le 12 Septembre 1972, contenant vente par Madame CORDROC'H au profit de Monsieur et Madame NAOUR, il a été précisé ce qui suit littéralement rapporté, savoir :

« il est ici précisé que Monsieur et Madame CORDROC'H ont, au mois de juillet mil neuf cent soixante dix cédé gratuitement à la commune de TREMEVEN un terrain sous talus en bordure du chemin communal numéro 1 faisant partie de la parcelle de terre n° 123 devenue depuis le numéro 436, en vue de la réfection et de l'élargissement dudit chemin. En contrepartie, le Maire de la Commune de TREMEVEN s'est engagé au nom de sa Commune à rétrocéder gratuitement à monsieur et Madame CORDROC'H les terrains vagues attendant la voie communale n°1

Il demeure entendu que Monsieur et Madame NAOUR, acquéreurs seront subrogés purement et simplement dans les droits des vendeurs pour revendiquer les droits qu'ont ces derniers sur les terrains vagues en question et notamment sur le terrain en forme de triangle se trouvant à l'extrémité Sud de la parcelle de terre n°436 comprise aux présentes »

Monsieur le Maire expose que dans les faits, ledit terrain en forme de triangle n'a jamais été déclassé du Domaine Public et qu'aucun numéro cadastral ne lui a été attribué, de sorte que l'acte notarié de cession par la commune au profit de Monsieur et Madame NAOUR n'a jamais été régularisé et que ces derniers n'ont jamais été titré au regard de la publicité foncière. Monsieur le Maire ne conteste pas l'engagement pris par son prédécesseur.

Il s'avère aujourd'hui que la commune doit acquérir diverses parcelles de terre appartenant à Monsieur et Madame NAOUR dans le périmètre A du captage de Lost ar Roc'h, Monsieur et Madame NAOUR ont demandé à la Commune d'acquérir également cette parcelle de forme triangulaire dont il a été question ci-dessus. Or comme ils ne sont pas titrés au regard de la publicité foncière, il faudrait concomitamment :

- 1) signer une cession par la Commune au profit de Monsieur et Madame NAOUR, après déclassement du Domaine Public
- 2) Signer une cession par Monsieur et Madame NAOUR, de la même parcelle pour incorporation au Domaine Public

En conséquence, Monsieur le maire propose de faire renoncer Monsieur et Madame à leur droit de propriété sur la parcelle de forme triangulaire située à TREMEVEN et dont il est question ci-dessus.

En contrepartie de cette renonciation, le prix de vente par M. et Mme NAOUR de la parcelle cadastrée section C N° 196, pour une superficie de 28 908 m² à 0.30 €/m², soit la somme de 8 672 Euros (suivant l'avis des Domaines) sera augmenté de 0.20 € euros par m², pour arriver à un prix total de 14 454 euros

Monsieur le maire propose donc de valider les modalités d'acquisitions des parcelles appartenant à M. et Mme NAOUR Pierre suivant les propositions suivantes :

PARCELLES	SUPERFICIE CADASTRALE	SURFACE D'EMPRISE	PRIX D'ACQUISITION
C 196p	31420 m ²	28 908 m² (dont 817 m ² en PPI)	<u>Parcelle C 196 (PPI) :</u> Valeur vénale : 0,50€ x 817 m ² = 408.50 € Indemnité de emploi : 81.70 € Indemnité totale : 490.20 € <u>Parcelle C 196 (PPA)</u> Valeur vénale : 0,50 € x 28091m ² = 14 045.50 €
C 723 p	24640 m ²	15522 m²	<u>Parcelle C 723 p</u> Valeur vénale : 0,50 € x 15522m ² = 7 761.00 € Indemnité totale : 22 296.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

6 Devenir de la régie communale de transport scolaire

Affiché en mairie le 17/03/2011 – Visé par la Préfecture le 17/03/2011

Dans le cadre du futur réseau de transport COCOPAQ les communes qui sont en régie municipale pour le transport scolaire ont deux possibilités :

- 1) Maintenir l'exploitation du transport scolaire en régie municipale
- 2) Confier le service transport scolaire à un délégataire dans le contrat de DSP liant la COCOPAQ au délégataire dans des conditions équivalentes.

Cette option présente des avantages pour la commune de TREMEVEN car d'une part, le car scolaire a 16 ans et un remplacement est à envisager et d'autre part, cela permettra de libérer du temps aux agents communaux qui conduisent le car scolaire.

M. Le maire propose au Conseil Municipal d'arrêter la régie municipale de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2011 pour confier le service transport scolaire à la COCOPAQ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable

7 Modification du Périmètre de protection de l'église

Affiché en mairie le 17/03/2011 – Visé par la Préfecture le 17/03/2011

Dans le cadre de la révision du P.L.U une demande de modification du périmètre de protection de l'église a été demandée au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère.

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition qui fera l'objet d'une enquête publique.

Le Maire

La secrétaire
Magali RICHARD

Les membres du
Conseil Municipal